



communauté  
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 26/05/2026

ID : 089-200067114-20260522-2026\_DRJH027-AR

S<sup>2</sup>LOW

## ARRETE N°2026-DRJH-027

--

### PORTANT DELEGATION DE FONCTION A MONSIEUR SEBASTIEN DOLOZILEK

**Le** Président de la Communauté de l'Auxerrois ;

**Vu** le Code général de la fonction publique territoriale,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-9,

**Vu** la délibération n°CC-2026-036 en date du 21.05.2026 portant modification du nombre de membres ;

**Vu** la délibération n°CC-2026-037 en date du 21.05.2026 portant élection des membres du bureau communautaire ;

**Considérant** que Monsieur Sebastien DOLOZILEK a été élu membre du bureau communautaire,

**Considérant** que le Président de la Communauté de l'Auxerrois peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs des membres du Bureau Communautaire,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service public,

### ARRÊTE

**Article 1** Monsieur Sebastien DOLOZILEK est nommé conseiller délégué à la Sécurité et à la Tranquillité publique.

**Article 2** – Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur Sebastien DOLOZILEK
- La Trésorerie.

22/05/2026

Le Président,

  
Mathieu DEBAIN